



STATUT DE L'ANAC

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie technique, administrative et financière.

MISSIONS DE L'ANAC

Les missions principales de l'ANAC sont d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de transport par voie aérienne, la régulation, la coordination et la supervision des activités aéronautiques et aéroportuaires en plus d'assister le Gouvernement dans tous les sujets du secteur aérien

VALEURS DE L'ANAC

- **PROFESSIONNALISME** : Agir en professionnel signifie faire vraiment ce qu'il faut pour que les autres nous perçoivent comme une personne fiable, respectueuse et compétente.
- **RIGUEUR** : Caractère de quelqu'un qui se distingue par une exactitude, une logique et une précision parfaites. Une qualité d'analyse reposant sur un souci d'objectivité et d'exhaustivité. Une cohérence entre les actes et les paroles, entre les paroles et les actes. Une cohérence dans le temps, qui fait que l'on peut « compter sur... ».
- **EFFICACITE** : Capacité de produire le maximum de résultats avec le minimum d'effort, de dépense.

VISION A L'HORIZON 2026

APPORTER LE MEILLEUR NIVEAU DE SERVICE A LA COMMUNAUTE AERONAUTIQUE AFIN QUE L'AVIATION CIVILE AU GABON BENEFICIE D'UN NIVEAU ELEVE DE SECURITE ET DE SURETE, ET SUIVE UN DEVELOPPEMENT DURABLE TOUT EN FAVORISANT L'ACCES DES USAGERS AU TRANSPORT PAR VOIE AERIENNE.

AXES STRATEGIQUES

A. SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE L'AVIATION CIVILE

B. ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPORT PAR VOIE AERIENNE

C. AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ANAC

Fait à Libreville le, 29 janvier 2024

Le Directeur Général

Général de Brigade Eric Tristan Franck MOUSSAVOU



OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réf.	QM-QUA-M1-I-1-002
Vers.	05
Date :	janv.-2024

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES
A. SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE L'AVIATION CIVILE	A1 Améliorer la sécurité de l'aviation civile A2 Améliorer la sûreté et la facilitation de l'aviation civile A3 Accroître la capacité et améliorer l'efficacité du système de l'aviation civile A4 Soutenir le développement d'un système sûr et économiquement viable de l'aviation civile A5 Limiter au minimum les effets néfastes des activités d'aviation civile sur l'environnement
B. ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPORT PAR VOIE AERIENNE	B1 Favoriser la connectivité du territoire par voie aérienne B2 Améliorer l'accès des usagers au transport par voie aérienne
C. AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ANAC	C1 Améliorer l'évaluation du système de management C2 Accroître la satisfaction des usagers et des autres parties intéressées pertinentes

Fait à Libreville, le 29 Janvier 2024

Le Directeur général



Général de Brigade Eric Tristan Franck MOUSSAVOU